



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 septembre 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Jean-Louis GALA, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Michèle CHÉRAMY, Maryline RENARD, Martine DORÉ, Christophe PETIOT, Nicolas LESOUDIER, Clotilde PERCHERON, Sophie MAROUFI, Philippe BUTEAU, Caroline RÉMONT, Christophe PETIT.

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Anne-Laure CUSSONNEAU, Hélène CAYUELA, Christophe BIGNAUT.

Absents excusés :

Jean-Marc BODESCOT pouvoir donné à Daniel MORIN
Frédérique MARTIN, pouvoir donné à Michèle CHÉRAMY
Richard GAILLARD, pouvoir donné à Patrick TESTE
Gérard CRASSIN, pouvoir donné à Hélène CAYUELA
Michel CRETON,

I/ Election du secrétaire de séance.

Sophie MAROUFI est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2016.

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 11 juillet 2016 (le procès-verbal est joint en annexe).

Le procès-verbal du 11 juillet est approuvé à la majorité (21 voix pour, abstention d'Anne-Laure CUSSONNEAU).

III/ Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation accordée par le Conseil Municipal.

Le 1^{er} septembre 2016, arrêté portant clôture de la régie pour l'encaissement des produits du service de restauration scolaire, accompagné d'un arrêté mettant fin aux fonctions du régisseur, régisseur suppléant et des différents mandataires.

Le 1^{er} septembre 2016, arrêté portant clôture de la régie pour l'encaissement des produits du service de transport scolaire, accompagné d'un arrêté mettant fin aux fonctions du régisseur, régisseur suppléant et des différents mandataires.

Le 08 septembre 2016, validation d'un devis de la société APAVE pour la formation « habilitation électrique de niveau 1 » pour 3 agents des services techniques d'un montant de 2 040,00 € TTC.

Le 08 septembre 2016, validation d'un devis de la société Percheron pour la rénovation et l'aménagement de la salle de stockage du matériel de sonorisation d'un montant de 1 644,00 € TTC.

Le 23 septembre 2016, validation d'un devis de la société FRISON pour le remplacement de 3 points lumineux extérieurs au multi accueil « les petits pierrots » pour un montant de 1078, 56 € TTC.

IV/ Commissions municipales.

Monsieur le Maire rappelle la démission de Mme GAILLARD-CANTRAINNE de ses fonctions de Conseillère Municipale en date du 7 juin 2016, et propose au Conseil Municipal de désigner un membre pour les différentes commissions municipales.

A. Désignation d'un membre pour la Commission « Culture ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner, en remplacement de Mme GAILLARD-CANTRAINNE, un membre pour la Commission « Culture ».

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de procéder à la désignation à main levée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (21 voix pour, abstention de Christophe PETIT), approuve la désignation de Gérard CRASSIN en qualité de membre de la commission « Culture».

B. Désignation d'un membre pour la Commission « Fêtes et Manifestations ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner, en remplacement de Mme GAILLARD-CANTRAINNE, un membre pour la commission « Fêtes et Manifestations».

Monsieur le Maire constate l'absence de candidature et passe au point suivant de l'ordre du jour.

C. Désignation d'un membre pour la Commission « Scolaire - Enfance ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner, en remplacement de Mme GAILLARD-CANTRAINNE, un membre pour la commission « Scolaire Enfance».

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de procéder à la désignation à main levée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 voix pour), approuve la désignation de Christophe PETIT, Christophe BIGNAUT, Clotilde PERCHERON, en qualité de membres de la commission « Scolaire Enfance ».

D. Désignation d'un membre pour le Conseil Municipal d'enfants.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner, en remplacement de Mme GAILLARD-CANTRAINNE, un membre pour la commission « Fêtes et Manifestations».

Monsieur le Maire constate l'absence de candidature et passe au point suivant de l'ordre du jour.

E. Désignation d'un membre pour la Commission Délégation de Service Public.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner, en remplacement de Mme GAILLARD-CANTRAINNE, un membre suppléant pour la Commission DSP.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de procéder à la désignation à main levée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 voix pour), approuve la désignation de Christophe BIGNAUT en qualité de membre suppléant de la Commission DSP.

V/ Ressources humaines.

A/ Création d'un poste de rédacteur principal de 1ere classe à temps complet.

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick TESTE qui propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste de rédacteur principal de 1ere classe à temps complet.

Considérant l'avis favorable de la CAP lors de sa réunion du 23 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuve la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ere} classe à temps complet,
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

B/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe à temps complet.

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick TESTE qui propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe à temps complet.

Considérant l'avis favorable de la CAP lors de sa réunion du 23 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuve la création d'un poste de d'adjoint technique de 1^{ere} classe à temps complet,
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

C/ Signature de l'avenant 2017 au contrat collectif pour la garantie maintien de salaire.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver la signature d'un avenant portant sur le taux de cotisation au contrat collectif de maintien de salaire.

Ce taux, fixé initialement à 1,04 % du traitement indiciaire brut sera porté au 1^{er} janvier 2017 à 1,15%.

Monsieur le Maire rappelle à cette occasion que la commune ne participe pas à la garantie individuelle de maintien de salaire des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix pour) autorise **Monsieur le Maire** à signer l'avenant modifiant le taux de cotisation au contrat collectif de maintien de salaire applicable au 1^{er} janvier 2017.

VI/Finances.

A/ Demande de subvention exceptionnelle des « Voix Soleil ».

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux « Voix Soleil » d'un montant de 250 €.

Examiné par la Commission finances lors de sa réunion du 29 aout 2016, cette demande a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € aux « Voix Soleil,
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

B/ Demande de subvention exceptionnelle des « percussions de l'Étable ».

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les « Percussions de l'étable » d'un montant de 200€.

Examiné par la Commission finances lors de sa réunion du 29 aout 2016, cette demande a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association les « Percussions de l'étable ».
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

C/ Demande de subvention exceptionnelle de « Musique on Eure ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à « Music on Eure » d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Music on Eure »,
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D/ Demande de subvention exceptionnelle des « Restos du Cœur ».

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux « Restos du Cœur » d'un montant de 800 €.

Examiné par la Commission finances lors de sa réunion du 29 août 2016, cette demande a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € aux « Restos du Cœur »,
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VII/ Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau, exercice 2015.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - année 2015, auquel est annexé le rapport du syndicat producteur d'eau potable ainsi que le rapport du délégataire pour 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix pour) prend acte de la présentation du rapport sur l'eau.
Le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau est consultable en Mairie.

VIII/ Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement, exercice 2015.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix pour) prend acte de la présentation du rapport sur l'eau.
Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement est consultable en Mairie.

IX/ Prise en charge du déficit 2015 de la ligne 20.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le déficit de la ligne 20 pour l'année 2015. Il s'élève à 17 502,62 € TTC.

Le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix pour, contre de Christophe PETIOT, abstention d'Anne-Laure CUSSONNEAU) :

- Autorise la prise en charge du déficit de la ligne 20 pour l'année 2015, soit 17 502,62 € TTC;
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

X/ Avenant N°4 à la convention de délégation de service public pour la gestion du crématorium et du site cinéraire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la signature, le 1^{er} janvier 2010, du contrat de délégation pour l'exploitation du crématorium de PIERRES entre Monsieur Daniel MORIN, représentant la commune et Monsieur Yves MORIN, gérant de la SARL ACF MORIN.

En application de l'article L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : « tout projet d'avenant à une convention de Délégation de Service Public entraînant une augmentation de son montant global supérieur à 5 % est soumis pour avis à la Commission visée à l'article L 1411-5 ».

-Vu la demande du délégataire tendant à la révision à la baisse du montant de sa redevance pour occupation du domaine public au titre de l'exercice 2016 à 79 550,66 € HT.

- Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public valablement convoquée, lors de sa réunion du 15 septembre 2016.
- Vu la baisse significative du nombre de crémations enregistrées en 2015.
- Vu le projet d'avenant n°4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix pour)

- Autorise la diminution du montant de la redevance pour occupation du domaine public à charge du délégataire à 79 550,66 € HT au titre de l'exercice 2016.
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer l'avenant n°3 au contrat d'affermage pour l'exploitation du crématorium et du site cinéraire communal.

XI/Devis pour la mise en place d'une solution de sauvegarde externalisée des données informatiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation d'un devis portant sur la mise en place d'un système de sauvegarde externalisée des données informatiques. Il précisera que deux entreprises ont été consultées, avec des spécifications techniques similaires. Suite à cette consultation deux devis ont été reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix pour) :

- Approuve le devis de la société Cybios Informatique portant sur la fourniture d'un espace de sauvegarde de 2 000 Go, avec rétention des données sur 8 jours pour 420,00 €HT/an soit 504 € TTC,
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

XII/ Avenant à la convention avec l'association MEH28 pour l'organisation de l'édition 2016 du festival « les musicales de Boisricheux ».

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA qui demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention avec Musique en Herbes 28 pour l'organisation de l'édition 2016 du festival les musicales de « Boisricheux ».Le montant de cet avenant s'élève à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, Abstention de Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA et Anne-Laure CUSSONNEAU) :

- Approuve le projet d'avenant avec l'association Musique en Herbes 28 d'un montant de 1 000 €,
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

XIII/ Signature d'une convention avec le SIRMATCOM relative à la redevance spéciale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec le SIRMATCOM pour l'enlèvement des ordures ménagères des bacs affectés à la commune.

Les lieux de production concernés sont :

- le groupe scolaire
- le restaurant scolaire et la crèche municipale
- les services techniques
- les bacs de regroupement du cimetière.

Le ramassage des ordures sera effectué en contrepartie du paiement de la redevance spéciale, qui comprend un coût de location annuel, ainsi qu'un prix à la levée établi comme suit :

GRILLE TARIFAIRE REDEVANCE SPÉCIALE À LA LEVÉE		
Volume	Forfait BAC	Levée
770 litres	25,59 € / an	16,00 € / levée
360 litres	8,32 € / an	7,48 € / levée
240 litres	6,12 € / an	4,99 € / levée
120 litres	4,79 € / an	2,49 € / levée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, abstention de Nicolas LESOUDIER) :

- Approuve le projet de convention relatif à l'enlèvement des ordures ménagères contre paiement d'une redevance spéciale.
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

XIV/ Acceptation du don à la commune de la parcelle cadastrée E71 par Madame Denise HAGUENAUER.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rapporter la délibération 68/2012 du 28 juin 2012 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté le « legs » d'une parcelle de terrain au profit de la Commune par Mme Denise HAGUENAUER.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'accepter le don, par Mme Denise HAGUENAUER de cette parcelle, cadastrée E71 « les Côtes du Bel Air » est située en zone N (boisée) du PLU.

Sa contenance est de 14 ares et 30 centiares. La valeur de celle-ci est estimée à 350 €. Les frais de notaires seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix pour) :

- Rapporte la délibération 68/2012 du 28 juin 2012,
- Accepte le don de la parcelle cadastrée E71 « les Côtes du Bel Air par Mme HAGUENAUER » au profit de la Commune de Pierres
- Autorise la prise en charges des frais de notaire liés à l'établissement de l'acte authentique par la Commune, estimés à 350 €.
- Autorise **Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

XV/ Informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45.

Pierres, le 3 octobre 2016

Le Maire,
Dame MORIN





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 27 septembre 2016

Les présentes **délibérations**, ainsi que les derniers **procès-verbaux** approuvés sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture de l'accueil.

Numéro d'ordre	Objet
83/2016	Désignation d'un membre pour la commission « Culture »
84/2016	Désignation de membres pour la commission « Scolaire Enfance ».
85/2016	Désignation d'un membre suppléant pour la Commission DSP.
86/2016	Création d'un poste de rédacteur principal de 1ere classe à temps complet.
87/2016	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet.
88/2016	Avenant au contrat collectif de maintien de salaire.
89/2016	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les « Voix Soleil ».
90/2016	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les « Percussions de l'étable ».
91/2016	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Music on Eure ».
92/2016	Attribution d'une subvention exceptionnelle aux « Resto du Cœur ».
93/2016	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif - année 2015.
94/2016	Prise en charge par la Commune du déficit d'exploitation de la ligne 20 - année 2015.
95/2016	Avenant N°4 à la convention de délégation de service public pour la gestion du crématorium et du site cinéraire.
96/2016	Approbation du devis de la société Cybios pour la fourniture d'un service de sauvegarde des données informatiques.
97/2016	Avenant N°1 à la convention pour l'organisation de l'édition 2016 du festival les « Musicales de Boisricheux ».
98/2016	Signature d'une convention avec le SIRMATCOM pour l'enlèvement des ordures ménagères contre paiement d'une redevance spéciale.
99/2016	Acceptation du don à la commune de la parcelle cadastrée E71 par Madame Denise HAGUENAUER.

Pierres, le 3 octobre 2016

